

L'État se mobilise pour l'emploi des jeunes

Les Missions Locales vous accompagnent dans votre recrutement

AIDES À L'EMBAUCHE

AIDES - DE 26 ANS

CONDITIONS

Employeurs et associations sans limite de taille

- > Embaucher un jeune - 26 ans entre le 01/08/2020 et le 31/01/2021
- > Contrat en CDI, CDI intérimaire ou CDD \geq 3 mois
- > Rémunération \leq 2 fois le montant horaire du SMIC
- > Pas de licenciement économique sur le poste depuis 01/01/2020

AIDE FINANCIÈRE

Pour 35h hebdo (proratisée au temps de travail)

 Jusqu'à **4 000 €**

Aide à l'embauche d'un jeune en contrat

APPRENTISSAGE

CONDITIONS

- Employeurs < à 250 salariés, sans condition
- Employeurs > 250 salariés, sous condition d'engagement à recruter 5% d'alternants ou progression entre 3 et 10%
- > Embaucher jeune 16 à 25 ans entre 01/07/2020 et 28/02/2021
- > Jeune visant un diplôme ou titre (CAP au Master au RNCP)

AIDE FINANCIÈRE

 **5 000 €** pour les -18 ans année 1

 **8 000 €** pour les 18 ans et + année 1

En contrat d'apprentissage seulement, bascule sur l'aide unique si

- > Pour employeurs < à 250 salariés : aide unique 2000€ max pour année 2 et 1200€ max pour année 3
- > Pour employeurs > à 250 salariés : bonus alternant si 5% alternants/effectif

CONTRATS AIDÉS

CUI-CAE PEC JEUNES

CONDITIONS

Employeurs secteur non marchand

- > Embaucher un jeune de 16 à 25 ans
- > CDI ou CDD (CDD de 6 à 9 mois qui peut être renouvelé dans la limite de 18 mois, voire plus dans certains cas)

AIDE FINANCIÈRE

 **65%** du SMIC dans la limite de 24 h hebdo

La durée initiale de l'aide est comprise de 6 à 9 mois ne pourra excéder 18 mois, sauf dérogations

CUI-CIE JEUNES

CONDITIONS

Employeurs du secteur marchand

- > Embaucher un jeune de 16 à 25 ans
- > CDI ou CDD (CDD de 6 à 9 mois qui peut être renouvelé dans la limite de 18 mois, voire plus dans certains cas)

AIDE FINANCIÈRE

 **47%** du SMIC dans la limite de 30h hebdo

La durée initiale de l'aide est comprise de 6 à 9 mois ne pourra excéder 18 mois, sauf dérogations

AIDE FINANCIÈRE

Pour 35h hebdomadaire (proratisée au temps de travail)

 Jusqu'à **8 000 €** pour un CDD sur 2 ans maximum

 **17 000 €** pour un CDI sur 3 ans maximum



EMPLOIS FRANCS

CONDITIONS

Entreprises et associations

- > Embaucher un jeune résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV).
- > CDD d'au moins 6 mois ou CDI